



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
REF: 219100000000024/1024/1350-2024-085-DE
Date de l'acte: 02/10/2024
Date de réception préfecture: 07/10/2024

Date de convocation : 25 septembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-085

Date d'affichage : 25 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 30

Objet : Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU (centrale photovoltaïque – Villesauvage) : définition des modalités de concertation

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Nathalie PABOUDJIAN représentée par M Franck COENNE, M Joseph ZOGBA représenté par M Dramane KEÏTA, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M Tarik MEZIANE, M Maxime MARCELLIN représenté par Mme Camille BINET-DEZERT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Sabah AÏD, Kadiatou LY, Maraïm SY, Claude MASURE, M. Fouad EL M'KHANTER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2023-26 en date du 12 avril 2023, prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, relative à un projet de centrale photovoltaïque sur le hameau de Villesauvage ;

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 24 septembre 2024,

Considérant l'obligation de mener une concertation sur cette procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (et notamment son évaluation environnementale), relative à un projet de centrale photovoltaïque sur le hameau de Villesauvage ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de cette concertation.

Après en avoir délibéré par 24 voix pour et 6 absentions (MM Mathieu HILLAIRE, Jacques CORBEL, Maxime MARCELIN, Mostefa GHENAÏM, Mmes Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES),

- Définit les modalités de concertation à mener tout au long de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (et notamment son évaluation environnementale), relative à un projet de centrale photovoltaïque sur le hameau de Villesauvage, telles que décrites ci-après :
 - o Information du public de l'avancement de la procédure par le biais des outils existants (journal municipal « Etampes Infos », site Internet de la commune, réseaux sociaux, ...)
 - o Mise à disposition du public des éléments du projet, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure :
 - sur le site Internet de la Ville ;
 - en libre consultation au service urbanisme (aux heures et jours d'ouverture du service) ;
 - o Mise à disposition du public de moyens pour exprimer toute observation, remarque et demande en lien avec la procédure :
 - sur un registre papier (disponible au service urbanisme, aux heures et jours d'ouverture du service) ;
 - par mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-etampes.fr ;
 - par voie postale, à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie d'Etampes – Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme – BP 109 – 91 152 ETAMPES Cedex ;
 - o Organisation d'une réunion publique, en lien avec le porteur de projet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 07 OCT. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.